

ESPE Caen : l'ex-directeur avait-il mis en place un « système » de harcèlement ?

Directeur de l'ESPE Caen de 2010 à 2016, Stanislas Hommet a été jugé mardi 23 et mercredi 24 juin, pour des faits de harcèlement moral et sexuel envers des agents, enseignants et étudiantes. Le procureur a requis de la prison avec sursis.

Qu'est-ce que l'ESPE ?

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (aujourd'hui Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) est la descendante de l'Ecole normale, la structure qui forme les enseignants du premier et du second degré. Dépendant à la fois de l'Université et du Rectorat, elle a succédé à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) en 2013, dans le cadre d'une réforme de l'Education nationale.

C'est derrière ses murs, situés au Péricentre, à Caen, mais aussi dans les centres de Saint-Lô et Alençon, que se seraient déroulés des faits de harcèlement moral et sexuel, entre 2010 et 2016.

Qui est Stanislas Hommet ?

Âgé de 49 ans, Stanislas Hommet est un professeur certifié d'histoire-géographie. Il a débuté sa carrière d'enseignant à Lisieux, avant d'intégrer la direction de l'IUFM de Caen en 2007. D'abord responsable pédagogique du pôle d'Alençon, il devient directeur adjoint de l'institut en 2010 puis, rapidement, directeur. « **Après un vote du conseil d'administration et validation de la présidence de l'Université et du ministère de l'Education nationale** », précise-t-il.

En 2013, c'est lui qui a mené à bien la transformation de l'IUFM en ESPE. À cette époque, il était également vice-président de l'Université de Caen, en chargé de la communication. Cette mission lui a valu la médaille de Chevalier de l'ordre nation du mérite, remise par le ministre de l'Éducation de l'époque, Vincent Peillon. Il vit aujourd'hui dans la Marne où il travaille dans le secteur privé et en tant que consultant dans le domaine de la pédagogie.

Pourquoi était-il jugé ?

Douze personnes se sont constituées parties civiles contre l'ancien directeur de l'ESPE. Elles se considèrent comme victimes de harcèlement, soit moral soit sexuel, de la part

de Stanislas Hommet (*lire ci-contre*). Après une enquête administrative, le prof d'histoire-géo a été exclu de l'Université en juillet 2017, puis radié de l'Education nationale en 2018. Une décision confirmée par le tribunal administratif de Caen début juin 2020.

L'Université de Caen s'est constituée partie civile, estimant avoir subi un « préjudice d'image ».

Comment s'est-il défendu ?

L'ancien directeur de l'ESPE a fait profil bas, tout en réfutant le harcèlement. Il a reconnu des « **maladresses** », s'est souvent excusé pour des « **propos déplacés, une conduite inappropriée** », dit avoir « **franchi une limite que je n'aurais pas dû franchir** » en envoyant des mails tendancieux à des étudiantes. Mais il assure ne pas avoir oeuvré pour évincer qui que ce soit. Face à une ancienne formatrice en arts plastiques, il admet avoir fait preuve de « **lâcheté** ». « **Dans le cadre de la réforme, l'Université ne voulait plus que des personnes non titulaires de la fonction publique forment les futurs professeurs, explique-t-il. Mais c'était dur à assumer car elle travaillait bien** ».

Stanislas Hommet reconnaît également des lacunes en matière de management : « **Au départ, je ne suis qu'un prof d'histoire-géo de collège, je n'ai pas eu de formation de management** ». Son avocat, M^e Aline Lebret, a repris les mêmes arguments. « **Mais les organes de contrôle de l'Université ont laissé faire. Il était même là pour faire le sale boulot !** » Concernant les faits de harcèlement sexuel reprochés, M^e Lebret estime qu'il s'agit « **d'échanges, certes inadaptés de la part d'un directeur, mais entre adultes consentants** ».

Le procureur de la République, Jean-Michel Rotaru, a requis une peine de 14 à 18 mois de prison avec sursis. Les juges rendront leur décision le jeudi 30 juillet.

Nicolas CLAICH



Les parties civiles, autour de leur avocat Me Olivier Lehoux, ont décrit les méthodes de management particulières de l'ancien directeur de l'ESPE Caen. ©N.C. et M.J./Liberté - Le Bonhomme libre.